

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/042 DU 21 AVRIL 2022 PORTANT NOMINATION DES CHEFS DE BUREAUX ET DES CHEFS DE BUREAUX ADJOINTS A L'INSPECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Bureau Administration et Gestion :

Colonel de Police GAHITIRA Félix, OPN 0264 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Chef de Bureau Renseignement :

Colonel de Police KENYATA Joseph, OPN 0569 de la matricule.

Article 3 : Est nommé Chef de Bureau Opérations et Entraînements :

Général Major de Police MWUMVANEZA Louis Marie, OPN 0184 de la matricule.

Article 4 : Est nommé Chef de Bureau Logistique :

Général de Brigade de Police NGENDABANKA Joseph, OPN 1162 de la matricule.

Article 5 : Est nommé Chef de Bureau Formation :

Général de Brigade de Police MANISHA Emile, OPN 1170 de la matricule.

Article 6 : Est nommé Chef de Bureau Etudes et Planification Stratégique :

Général de Brigade de Police MANIRAKIZA Sylvestre, OPN 0324 de la matricule.

Article 7 : Est nommé Chef de Bureau Relations Publiques, Affaires Sociales et Bien-Etre :

Colonel de Police MASABO Salvator, OPN 0187 de la matricule.

Article 8 : Est nommé Chef de Bureau Informatique :

Colonel de Police NDAYIHEREJE Fidèle, OPN 0667 de la matricule.

Article 9 : Est nommé Chef de Bureau Aumônerie Générale :

Aum Pcp1 1cl BARAMBIGA Pascal, OPN 1420 de la matricule.

Article 10 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Administration et Gestion :

Colonel de Police BAHOMVYA Romuald, OPN 0584 de la matricule.

Article 11 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Renseignement :

Colonel de Police NDAYISABA Richard, OPN 0687 de la matricule.

Article 12 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Opérations et Entraînements :

Général Major de Police NKESHIMANA Jean Damascène, OPN 0048 de la matricule.

Article 13 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Logistique :

Colonel de Police NZEYIMANA Frédéric, OPN 0670 de la matricule.

Article 14 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Formation :

Colonel de Police KANSE James Jonas, OPN 0173 de la matricule.



Article 15 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Etudes et Planification Stratégique :

Colonel de Police NDAYIRAGIJE Ernest, OPN 0787 de la matricule.

Article 16 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Relations Publiques, Affaires Sociales et Bien-Etre :

Colonel de Police IGIRANEZA Eric, OPN 0458 de la matricule.

Article 17 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Informatique :

Colonel de Police MANIRAKIZA Cyriaque, OPN 0594 de la matricule.

Article 18 : Est nommé Chef de Bureau Adjoint Aumônerie Générale :

Aum Pcpl 2cl MASABARAKIZA Ephraïm, OPN 1427 de la matricule.

Article 19 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 20 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 21 avril 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Général de Police.



LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.